

Institut de plurilinguisme de l'Université de Fribourg et de la Haute Ecole pédagogique de Fribourg

VALEURS ET PRINCIPES

Recherche

1. L'Institut de plurilinguisme effectue tous les travaux de recherche dans le respect des bonnes pratiques scientifiques, telles qu'elles sont formulées par les Académies suisses des sciences (annexe 1).
2. L'Institut applique en outre les standards d'évaluation de la Société suisse d'évaluation (standards SEVAL) dans le cadre de l'exécution de mandats et de la réalisation d'évaluations pour le compte de tiers (annexe 2).
3. L'Institut s'engage à respecter le principe de la transparence. Il publie dans un délai raisonnable les rapports intermédiaires importants, ainsi que tous les rapports finaux relatifs aux mandats et aux évaluations qu'il effectue. Les dispositions contractuelles divergentes sont réservées.
4. L'Institut respecte les principes de la protection des données et des droits de la personnalité dans toutes ses publications et ses interventions publiques.
5. L'Institut applique les Directives du 13 mai 2008 concernant la procédure en cas de soupçon de comportement scientifique délictueux, édictées par l'Université de Fribourg (annexe 3), en cas de soupçon d'infraction aux règles des bonnes pratiques scientifiques.

Collaborateurs

6. L'Institut s'applique à soutenir ses collaborateurs scientifiques et administratifs dans leur évolution professionnelle et dans leur développement. Il autorise et encourage la participation à des activités de perfectionnement et apporte une aide financière dans la mesure de ses possibilités.

Annexes

1. Académies suisses des sciences. *L'intégrité dans la recherche scientifique. Principes de base et procédures*. Berne: 2008. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.akademien-schweiz.ch/fr/index/Publikationen/Richtlinien-Empfehlungen.html>.
2. Widmer, Thomas, Charles Landert et Nicole Bachmann. *Standards d'évaluation de la Société suisse d'évaluation (standards SEVAL)*. 5 décembre 2000. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.seval.ch/fr/standards/index.cfm>.
3. Université de Fribourg. *Directives du 13 mai 2008 concernant la procédure en cas de soupçon de comportement scientifique délictueux* (RS 1.1.16). Disponible à l'adresse suivante: http://www.unifr.ch/rectorat/reglements/pdf/1_1_16.pdf.